

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
30/05/2024

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 29
Présents : 23
Procurations : 04
Votants : 27

OBJET :

FINANCES

**Convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail (ENT-école)
Année scolaire 2024-2025**

=====

En l'an deux mille vingt-quatre et le cinq juin, à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis Mme LACOMBE Maria, Mme MENAHEM Sophie, M. BELTRAN José, Adjoint ; Mme BENARD Gisèle, M. COSTE Jean-François, Mme BRISSAUD Mina, Mme BOISDRON Gisèle, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, M. COSTE Jean-François, Mme BOISORIEUX Michèle, Mme OHN Christiane, M. INGHAM John, M. CARLES Yves, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, M. PARAYRE Jean, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. VILA-PASOLA Marti, ayant donné procuration à Monsieur José ANGULO, M. BORREILL Philippe, ayant donné procuration à Monsieur Michel COSTE, Maire Mme BOURDIN Géraldine, ayant donné procuration à Madame Sophie MENAHEM, Mme QUER Martine, ayant donné procuration à Monsieur Patrick PUIGMAL

Absent(s) :

M. REDONDO Simon, conseiller municipal,
M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Mme CAPEILLE Sandrine

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2013-595 du 08 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République,

Vu le projet de convention à signer entre la ville de Céret et le ministère de l'Education Nationale relative à l'utilisation d'un espace numérique de travail (ENT) dans les écoles de Céret,

Considérant que l'objet du projet de convention à signer entre la ville de Céret et le ministère de l'éducation nationale est de formaliser les relations entre la ville et l'éducation nationale concernant l'utilisation d'un espace numérique de travail (ENT) dans les écoles de Céret,

Considérant que le déploiement de l'ENT permettra l'utilisation d'un nouvel outil de communication au service des écoles. L'ENT permettra également un espace commun d'échanges et de travail à destination des élèves des classes élémentaires et élémentaires.

La collectivité inscrit 4 écoles pour cette année scolaire, pour un montant correspondant à 4 X 45 Euros soit 180 Euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DECIDE

à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- **D'ACCEPTER** de conclure une convention avec le ministère de l'Education Nationale

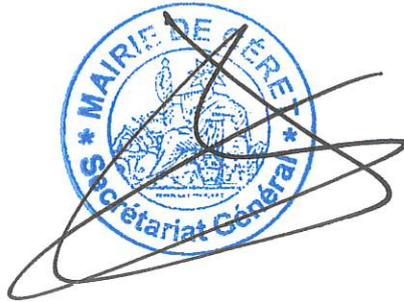
relative à l'utilisation d'un espace numérique de travail dans les écoles de Céret,

- **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur Michel COSTE, Maire, pour signer la convention et toutes pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Le Maire de CERET
Michel COSTE

La secrétaire de séance,
Sandrine CAPEILLE



Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.